



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Référence :

Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : 1080 € HT par stagiaire

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Membres du CSE, de la CSSCT, représentants syndicaux.

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation.

❖ Objectifs opérationnels / compétences visées

- Mettre en œuvre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations,
- Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l'arbre des causes, au document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Développer les bonnes pratiques juridiques et le fonctionnement de la CSSCT.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

1



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) formation obligatoire des élus du CSE, les entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations,
- Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT,
- Identifier les acteurs de la prévention,
- Analyser les risques professionnels et leurs environnements,
- Connaître les différents modes d'intervention,
- Choisir la bonne méthode en relation avec son objet,
- Construire un plan d'action,
- Savoir réagir en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'inaptitude professionnelle,
- Savoir conduire une inspection et une enquête.

❖ Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : 3 jours, soit 21 heures
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu : 15
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 6

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

2



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

3



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Prix de la prestation

- **Prix de la prestation : Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), la formation a un coût de 360€ HT par jour et par stagiaire, soit 1080€ HT*** pour 3 jours par stagiaire.**

***** Plafond Légal : (Trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/stagiaire ; Art R-4614.34 du code du travail)**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratique sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

4



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Programme de la formation

	Matin	Après-midi
Jour 1	<ul style="list-style-type: none">- Le fonctionnement de la CSSCT et du CSE (cadre juridique, organisation et composition des instances, moyens de fonctionnement (budget, heures, fréquence des réunions...))- Les principaux domaines d'intervention de la CSSCT (Inspections obligatoires ; enquêtes suite à un accident ou une maladie...)	<ul style="list-style-type: none">- Les travaux collectifs entre les deux instances (articulation entre la CSSCT et le CSE)- Les acteurs de la prévention dans son entreprise (définition de chaque rôle)- Les domaines de la prévention dans son entreprise (Prévenir les risques physiques, les RPS...)

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

5



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) formation obligatoire des élus du CSE, les entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

<p>Jour 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources internes et externes, les identifier et les mobiliser (relation avec médecine du travail, inspection du travail et la CARSAT) - Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des risques professionnels (définition danger, risque, dommage, prévention, les familles de risques...) - L'adaptation aux différentes catégories de risques (les moyens pour lutter contre chaque risque)
<p>Jour 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire sa « boîte à outils » - L'action en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou d'inaptitude - La prévention au quotidien à travers l'alerte, l'inspection et l'enquête avec un focus sur l'outil arbre des causes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de prévention et de sécurité dans l'entreprise (analyse du plan de prévention) - Cas pratiques et recherche de solutions - Les moyens d'action des membres de la CSSCT / CSE (les étapes pour élaborer un diagnostic, et définir d'un plan d'action

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

6



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

- Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

7



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) formation obligatoire des élus du CSE, les entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Matériel nécessaire pour la formation en présentiel :

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

➤ Matériel nécessaire pour la formation en distanciel

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

❖ Modalités de suivi et d'évaluation

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

8



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
formation obligatoire des élus du CSE, les
entreprises de 11 à 299 salariés »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

➤ Évaluation formative

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir-être).
- Évaluation de l'intégration des connaissances par un quizz quotidien (téléphone portable nécessaire).
- Exercices pratiques sur l'arbre des causes avec présentation de cas pratique d'accident du travail.
- Présentation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels avec exercice sur la cotation des risques

➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

9